



## Condamnée pour impayés de loyers. recours ?

Par **Thalya**, le **05/05/2009** à **11:35**

Bonjour,

Je viens vers vous car je ne sais absolument pas quoi faire. Je vous résume ma situation.

Mon père a quitté le domicile familial durant 2 ans. J'étais alors étudiante et seule avec ma mère sans emploi, et ma petite sœur de 10 ans. A cause de tout cela, nous étions menacés d'expulsion au 15 mars 2004.

Apprenant la nouvelle, et venant de trouver un emploi, j'ai cherché une location dans le privé, mais mon salaire ne suffisait pas (1120€). Ma mère m'a convaincue de signer le bail avec mon père, revenu entre temps, en qualité de colocataire.

Nous voilà dans le nouveau logement. Quelques temps après, j'ai demandé à mon père d'assumer seul le loyer durant 2-3 mois car je ne m'en sortais plus avec le crédit à rembourser que j'avais dû prendre pour payer la caution, les frais d'agence... Je voulais me remettre à flots. Il m'a dit OK.

Sauf qu'il n'a pas payé le loyer (sans me le dire). Nous avons été assignés par le propriétaire. Jugement : condamnés à payer la dette solidairement. Mais le tribunal a pris acte que j'avais entre temps quitté les lieux pour vivre avec mon ami et a précisé que les dettes futures incomberaient uniquement à mon père. J'ai immédiatement donné congé à l'agence de location afin qu'un nouveau bail soit signé aux noms de mon père et de ma mère, comme me l'a recommandé le tribunal. Sans m'inquiéter.

Mi mars 2009. Mon compte est saisi. Saisi attribution. J'appelle ma banque pour en savoir

plus et à partir de là, je comprends que mon père n'a pas payé de loyers depuis 2007. Un jugement a été rendu début janvier 2009 nous condamnant tous les 2 à payer plus de 10 000€. Il m'a caché tout ce qui se passait tout ce temps là. Mam ère aussi.

Que puis-je faire ?